



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 mai 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30) et au paragraphe 20 de la résolution 1910 (2010) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois de tous les aspects de la résolution en question. J'y présente les principaux faits nouveaux intervenus en Somalie depuis la parution, le 8 janvier 2010, de mon dernier rapport en la matière (S/2009/684), ainsi qu'une évaluation de la situation politique, de la situation sur les plans de la sécurité et des droits de l'homme et de la situation humanitaire, et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de l'ONU pour la Somalie. Le rapport couvre également les principaux faits nouveaux intervenus dans le cadre des activités de lutte contre la piraterie menées par l'ONU et la communauté internationale.

II. Principaux faits nouveaux intervenus en Somalie

A. Faits nouveaux d'ordre politique

2. Le Gouvernement fédéral de transition et le Parlement fédéral de transition continuent d'assurer leurs fonctions à partir de Mogadiscio. Le Gouvernement fédéral de transition tente de reconstruire les institutions de la Somalie et de remettre en état l'infrastructure du pays, et s'efforce de devenir plus représentatif, crédible, responsable et fonctionnel. Pour ce faire, il a notamment établi et adopté un budget pour 2010; fait un effort en matière de responsabilité financière en s'assurant les services d'audit de PricewaterhouseCoopers; assuré la perception des recettes auprès des autorités portuaires et aéroportuaires de Mogadiscio; et diffusé des émissions 18 heures par jour sur Radio Mogadiscio, afin d'atteindre un vaste auditoire, notamment les membres de la diaspora qui se trouvent dans la région, ainsi que ceux qui sont en Europe et aux États-Unis, par l'intermédiaire d'Internet.

3. Le 29 janvier 2010, à l'occasion du premier anniversaire de sa prestation de serment, le Président cheik Sharif cheik Ahmed a déclaré que le Gouvernement s'emploierait maintenant à faire en sorte que la population ait accès aux services essentiels et à remettre en état l'infrastructure. Il a invité la communauté internationale à faire porter ses efforts non seulement sur le domaine politique, le secteur de la sécurité et l'assistance humanitaire, mais aussi sur le développement



économique, surtout la création d'emplois et la promotion du commerce et du secteur privé. Le 28 février, à l'occasion du premier anniversaire de la formation du Conseil des ministres, le Premier Ministre Omar Abdirashid Ali Sharmarke a exhorté la communauté internationale à faire de la Somalie une priorité en 2010, s'agissant des questions politiques et économiques et des questions de sécurité.

4. Le Gouvernement fédéral de transition s'est fixé l'objectif de former une administration sans exclusive, et c'est dans cet esprit qu'il a continué de tendre la main aux Somaliens qui ne participent pas au processus de paix. L'accord de coopération conclu le 15 mars au siège de l'Union africaine entre le Gouvernement fédéral de transition et Ahlu Sunna Wal Jama'a a marqué une avancée décisive. L'accord, qui s'est inscrit dans le prolongement de la déclaration initiale signée le 21 juin 2009 par les deux parties sous les auspices du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), prévoit ce qui suit : a) la fusion des forces du Gouvernement fédéral de transition et celles d'Ahlu Sunna Wal Jama'a, étant entendu que les soldats de ces dernières seraient désormais placés sous le commandement et le contrôle du Gouvernement; b) l'octroi de portefeuilles ministériels à Ahlu Sunnah Wal Jama'a, ainsi que des postes de direction dans la fonction publique et le service diplomatique; c) l'intégration des administrations locales déjà établies par le Gouvernement, le cas échéant; d) la création d'un conseil consultatif de personnalités religieuses pour faire contrepoids à la doctrine radicale d'Al-Shabab; et e) la formation d'un organe chargé de contrôler l'application de l'accord, où seront représentés l'UNPOS, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

5. Dans le cadre des efforts engagés pour se rapprocher des organisations régionales et de la communauté internationale dans son ensemble, le Président Sharif a participé à la quatorzième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue les 1^{er} et 2 février à Addis-Abeba, durant laquelle l'Union africaine a appelé de ses vœux le renforcement du soutien apporté au Gouvernement fédéral de transition et à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le 14 mars, le Président a participé à une conférence aux Émirats arabes unis, qui réunissait des érudits musulmans du monde entier. Les participants ont exprimé leur ferme appui au Gouvernement fédéral de transition et exhorté tous les Somaliens à reconnaître et à soutenir le Gouvernement. Ils ont condamné tous les actes de terrorisme perpétrés en Somalie, déclaré la violence incompatible avec l'islam et lancé un appel à la paix et à la réconciliation.

6. Dans le Somaliland, l'attention demeure centrée sur les élections présidentielles, qui doivent maintenant se tenir en juin. Depuis qu'elle a été reconstituée en octobre 2009, la Commission électorale nationale du Somaliland s'emploie à préparer les élections : elle s'est notamment occupée d'établir un projet de loi portant modification de la loi électorale, de mettre à jour la liste électorale, de recruter et de former des agents électoraux, d'assurer des formations à l'intention des électeurs, de prévoir la logistique et les dispositifs de sécurité, et d'imprimer les documents nécessaires à la tenue des élections. Le 14 avril, la Commission a annoncé qu'elle délivrerait de nouvelles cartes d'électeur au plus tard au mois de mai de sorte que les élections soient libres et régulières.

7. Le 23 février, le Président Farole du Puntland a adopté par décret une nouvelle constitution provisoire pour transformer le système politique de la région, qui repose sur des clans, en un système de partis d'ici à 2013. Le 1^{er} mars, il a remanié

son cabinet et remplacé six ministres, deux vice-ministres, le chef du renseignement et le Gouverneur de la région de Bari.

B. Sécurité

8. Les conditions de sécurité en Somalie demeurent très instables et imprévisibles. Des éléments de groupes armés continuent de lancer des attaques à distance contre les forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM à Mogadiscio, où les affrontements armés, les bombes placées en bord de route et les assassinats entretiennent un climat particulièrement hostile. Le 27 avril, les soldats de l'AMISOM ont déjoué une tentative d'attentat-suicide contre leur base à Mogadiscio.

9. Les combats n'ont pas diminué d'intensité ces derniers mois entre Al-Shabab et Hizbul Islam dans le Bas-Djouba et le Bas-Chébéli ni entre Al-Shabab et Ahlu Sunnah Wal Jama'a dans la région du centre du pays. Les activités des Nations Unies continuent de subir des menaces directes dans la plupart des régions du sud et du centre de la Somalie, surtout dans les zones contrôlées par Al-Shabab; il s'agit de menaces faisant intervenir des engins explosifs improvisés, qui peuvent aussi prendre la forme d'attaques, de raids, d'embuscades, d'assassinats ciblés et d'enlèvements. Le personnel des Nations Unies recruté sur le plan national est exposé à des menaces directes de la part d'éléments de groupes armés dans le sud et le centre de la Somalie, et la présence de personnel recruté sur le plan international dans ces régions est maintenant limitée. Al-Shabab s'est emparé des locaux des Nations Unies à Wajid, Baidoa et Beledweyne, ou les a pillés, ce qui a poussé le Service de la lutte antimines à suspendre ses activités de déminage dans toutes les zones contrôlées par Al-Shabab à partir du 17 décembre 2009. Les problèmes d'insécurité continuent de limiter la capacité des organismes, fonds et programmes des Nations Unies de mener à bien leurs efforts humanitaires dans le sud et le centre de la Somalie. Le 28 février, Al-Shabab a appelé à mettre un terme à toutes les activités du Programme alimentaire mondial (PAM) en Somalie. Les locaux du PAM à Buale et Wajid ont été occupés par Al-Shabab le 1^{er} mars et le 7 avril, respectivement. Depuis janvier, une centaine de fonctionnaires des Nations Unies ont dû quitter leurs lieux d'affectation dans le sud et le centre de la Somalie.

10. Dans le Puntland, les conditions de sécurité demeurent imprévisibles : il y a toujours des violences, y compris des affrontements armés et des assassinats, ainsi que de fréquents incidents impliquant des engins explosifs improvisés. Plusieurs attentats ayant été perpétrés depuis novembre 2009, au cours desquels des parlementaires, le Président d'un tribunal, des agents de sécurité et des civils ont trouvé la mort, l'administration du Puntland a décidé de créer un comité chargé d'évaluer la situation en matière de sécurité et de coordonner les interventions à mener en réaction. Dans le Somaliland, il n'y a eu aucune atteinte grave à la sécurité au cours de la période considérée.

11. L'une des principales difficultés rencontrées par le Gouvernement fédéral de transition est la question de savoir quoi faire des transfuges des groupes extrémistes, les activités planifiées en matière de désarmement et de démobilisation ne correspondant pas forcément à leur situation. Le Gouvernement a créé un comité interministériel intérimaire chargé d'étudier la question. Cependant, la communauté internationale ne s'est pas vraiment mobilisée en faveur de cette initiative; c'est

pourquoi l'UNPOS aide le Gouvernement à entrer en rapport avec les donateurs et les organismes pour rallier des soutiens.

C. Piraterie

12. Selon le Bureau maritime international, les 217 actes de piraterie enregistrés dans le bassin somalien et le golfe d'Aden comptent pour plus de la moitié des actes de piraterie perpétrés dans le monde entier en 2009. Au cours de cette période, 47 navires ont été détournés et 837 membres d'équipage retenus en otage. Le Bureau a enregistré 17 actes de piraterie au cours du premier trimestre de 2010, contre 41 enregistrés au cours de la même période en 2009, et a attribué ce déclin à la présence continue de forces navales dans le golfe d'Aden et à l'adoption de mesures musclées de lutte contre la piraterie par les navires marchands. De plus en plus d'attaques ont eu lieu le long de la côte est de la Somalie et dans l'océan Indien, même parfois à plus ou moins 1 000 milles marins de Mogadiscio. Je salue, à ce propos, la reconduction jusqu'en 2012 des activités de lutte contre la piraterie qui sont menées dans la région par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ainsi que la conclusion récente d'un accord par les Ministres de la défense de l'Union européenne visant à élargir les objectifs de l'opération Atalante, afin d'améliorer la surveillance des ports somaliens qui abritent des pirates et de « neutraliser » les navires-mères.

13. Le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a tenu sa cinquième session plénière le 28 janvier et réitéré son engagement à poursuivre ses activités de lutte contre la piraterie. Au 23 avril, le conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir les initiatives prises par les États contre la piraterie au large des côtes somaliennes avait approuvé six projets, pour un montant total de 2 094 619,33 dollars. Il faudra surmonter certaines difficultés sur les plans judiciaire et pénitentiaire, surtout en ce qui concerne l'établissement et l'exercice de la compétence, le respect des exigences en matière de preuve, et l'attribution de pouvoirs de répression au personnel militaire. Comme m'en a prié le Conseil de sécurité dans sa résolution 1918 (2010) du 27 avril, j'entends présenter un rapport dans trois mois sur les options possibles pour poursuivre et incarcérer les responsables d'actes de piraterie. Il demeure essentiel de bien coordonner les efforts internationaux menés en mer et sur terre. Les efforts menés sur terre devront surtout viser à lutter contre les causes profondes de la piraterie.

14. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a tenu à Kampala, du 10 au 12 janvier, une rencontre technique pour débattre des mécanismes de coordination de lutte contre la piraterie et des stratégies à mettre en œuvre pour mettre fin aux actes de piraterie perpétrés au large des côtes somaliennes. Au cours de cette rencontre, les délégués du Gouvernement fédéral de transition, du Puntland et du Somaliland se sont entendus pour mettre sur pied un mécanisme qui sera chargé de coordonner, en Somalie, les aspects techniques de la lutte contre la piraterie ayant trait au Code de conduite de Djibouti et de servir d'interlocuteur pour la communauté internationale en ce qui concerne la mise en commun des informations et la coopération. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a animé, du 27 au 31 mars, une rencontre à Djibouti, lors de laquelle les délégués du Gouvernement, du Puntland et du Somaliland ont décidé qu'il était nécessaire de remanier de fond en comble la législation somalienne de

lutte contre la piraterie. Ces rencontres témoignent d'une amélioration de la coopération entre les trois entités et montrent à quel point celles-ci sont décidées à s'investir dans la lutte contre la piraterie.

D. Situation humanitaire

15. D'après la dernière évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition réalisée en décembre 2009 et en janvier 2010 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Somalie connaît une crise humanitaire généralisée, en dépit des précipitations abondantes et des récoltes supérieures à la normale enregistrées dans les régions agricoles du sud du pays. Ce sont 3,2 millions de personnes, soit 43 % des Somaliens, dont 1,4 million de personnes déplacées, qui ont besoin d'une assistance humanitaire et d'une aide pour subvenir à leurs besoins. Même si les taux de malnutrition aiguë globale se sont améliorés en Somalie, la situation nutritionnelle demeure aussi préoccupante qu'il y a six mois dans le sud et le centre du pays, un enfant sur cinq souffrant encore de malnutrition.

16. Le PAM a suspendu temporairement ses activités dans le sud de la Somalie au début de janvier, à cause de l'intensification des menaces et des conditions inacceptables fixés par les groupes armés. Il a cependant maintenu certaines de ses activités à Mogadiscio. Plus de 300 000 personnes déplacées sont privées d'aide alimentaire depuis novembre, la distribution ne pouvant se faire dans le corridor d'Afgooye, rendu inaccessible. D'autre part, 1,1 million de personnes dans les régions du centre et du sud du pays ne reçoivent pas l'aide alimentaire qui leur est destinée. La communauté humanitaire suivra les répercussions à moyen et à long terme de la suspension des activités du PAM, surtout en ce qui concerne les programmes de nutrition, puisque la suspension de ces activités a pour conséquence de réduire l'apport nutritionnel là où il y a des besoins criants. D'autres organismes, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), tentent de pallier les insuffisances nutritionnelles.

17. À la suite de l'évaluation des risques interinstitutions qui a été réalisée, l'équipe de pays des Nations Unies a commencé à mettre en œuvre un système de gestion des risques. Elle s'est entendue sur un plan d'action de gestion des risques, qui prévoit des recommandations en vue de l'élaboration d'une base de données de tous les fournisseurs et prestataires de services; l'établissement d'une procédure de diligence raisonnable pour les activités confiées à des prestataires extérieurs; et la révision des contrôles internes concernant le système des transferts en espèces effectués en Somalie. La phase de conception de la base de données a débuté et les procédures de diligence raisonnable seront mises en place au fur et à mesure que la base de données sera enrichie. La révision des contrôles internes sur les opérations en espèces effectuées par les particuliers qui exercent le métier d'agent de change a été menée à bien. Le 11 mars, dans un rapport établi en application de la résolution 1853 (2008) du Conseil de sécurité, le Groupe de contrôle sur la Somalie du Comité des sanctions émettait des allégations de politisation, d'usage impropre et de détournement de l'assistance humanitaire en Somalie. L'équipe de pays des Nations Unies a pris ces allégations au sérieux; elle s'emploie à définir une stratégie globale pour y remédier et à passer en revue la stratégie de gestion des risques qui est en place pour veiller à son efficacité.

18. On constate que le financement humanitaire est insuffisant en règle générale, et que les organisations, en particulier les organisations non gouvernementales, doivent compter de plus en plus sur le Fonds d'intervention humanitaire. À la fin de mars, la procédure d'appel global pour 2010, qui vise à réunir 689 millions de dollars, n'était financée qu'à 15 %, la portion pour les besoins non alimentaires n'étant financée qu'à 8 %. Le financement par secteur doit être reçu tôt dans l'année pour alimenter l'aide humanitaire. Par ailleurs, les centres de stabilisation et les aéronefs utilisés pour la sécurité et l'évacuation sanitaire du personnel en poste en Somalie, qui étaient financés grâce au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires en 2009, manqueront bientôt de fonds.

E. Droits de l'homme et protection des civils

19. Les trois premiers mois de 2010 ont été marqués par une recrudescence des combats dans le sud et le centre de la Somalie, ce qui a eu des conséquences dévastatrices pour les populations civiles. Il y a eu 110 000 personnes déplacées pendant cette période, ce qui porte à 1,4 million le nombre total des personnes déplacées en raison du conflit. À Mogadiscio, les civils ont été de plus en plus souvent victimes des feux croisés, des attaques au mortier et des tirs d'artillerie entre les insurgés et les forces gouvernementales. En mars, le maire de Mogadiscio a exhorté les civils à quitter la ville par mesure de précaution. En vertu du droit international humanitaire, toutes les parties sont tenues de prendre toutes les précautions qui s'imposent pour protéger les populations civiles, de ne viser que des objectifs militaires manifestes, et de respecter le principe de proportionnalité lorsqu'elles font usage de la force. Il est essentiel de renforcer les actions visant à sensibiliser toutes les parties au respect des dispositions du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire en ce qui concerne la protection des civils.

20. Les populations civiles du sud et du centre de la Somalie continuent de subir les menaces et les violences des groupes armés, qui prennent la forme de lapidations, d'amputations, de flagellations et d'autres châtements corporels. Ces pratiques sont contraires au droit international et au droit humanitaire. En janvier, un homme accusé de viol aurait été lapidé à mort à Baraawe, dans le Bas-Chébéli. En février, Al-Shabab aurait condamné, sans user des voies de droit, 11 personnes à un an de prison pour vol qualifié à Mogadiscio. En mars, plusieurs hommes accusés de vol qualifié ont été amputés à Jowhar, dans le Moyen-Chébéli. Les femmes, quant à elles, continuent d'être victimes de détentions arbitraires, de subir une restriction de leur liberté de circulation et d'être soumises à d'autres formes de mauvais traitements.

21. Les atteintes à la liberté d'expression demeurent fréquentes. Des journalistes auraient fait l'objet de menaces, surtout dans le sud et le centre de la Somalie. En janvier, trois journalistes ont été blessés lorsque des individus dont on ne connaît pas l'identité ont lancé des grenades à main dans les locaux de trois stations de radio situés à Galkayo (Puntland). Quatre autres journalistes ont été détenus arbitrairement par Al-Shabab en février et mars. En mars, deux groupes armés ont « décrété » le recensement des journalistes travaillant dans les zones sous leur contrôle. En avril, Al-Shabab a interdit à la BBC d'émettre dans le sud et le centre de la Somalie.

22. Depuis novembre, la police du Puntland a arrêté plusieurs personnes soupçonnées d'avoir participé à une vague d'assassinats et de tentatives d'assassinat de personnalités. Certains suspects ont été jugés par des tribunaux locaux; trois auraient été condamnés à mort. Les autorités du Puntland ont également chassé par la force des personnes déplacées, craignant soi-disant que les camps de personnes déplacées aient été infiltrés par des éléments radicaux. Parmi les personnes chassées, il y avait 192 ménages du camp de personnes déplacées Tawakal à Bossaso.

23. Au cours du dialogue interactif sur la Somalie qui s'est déroulé à la treizième session du Conseil des droits de l'homme en mars 2010, l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie a déclaré que la situation dans le sud et le centre de la Somalie était extrêmement grave et a lancé un avertissement ferme à la communauté internationale concernant les conditions de sécurité, le respect des droits de l'homme et la situation humanitaire dans le pays, notamment dans le Puntland et le Somaliland. Les États membres, les observateurs et les organisations de la société civile ont été particulièrement troublés par le grand nombre d'informations faisant état d'exécutions sommaires et de mutilations perpétrées par Al-Shabab, de pilonnages des zones habitées par des civils par toutes les parties au conflit, de violences sexistes généralisées, de recrutements d'enfants forcés de participer au conflit armé, et d'entraves à l'assistance humanitaire – des actes qui pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

F. Protection de l'enfance

24. Le recrutement et l'utilisation d'enfants par diverses parties ont connu une recrudescence au cours de l'année écoulée. Al-Shabab recruterait des enfants dans le sud et le centre de la Somalie, dans le Puntland et le Somaliland, et les entraîneraient dans les régions suivantes : Bay, Bakool, Galgaduud et Hiran, ainsi qu'à Mogadiscio et Raskiambooni. Le Gouvernement fédéral de transition recruterait lui aussi des enfants, mais de manière moins systématique. Si les morts et mutilations d'enfants en Somalie sont surtout attribuées aux actions d'Al-Shabab et des divers groupes d'insurgés et milices, le pilonnage des zones habitées par des civils et les représailles du Gouvernement et des soldats de l'AMISOM font également de nombreuses victimes parmi les enfants, ce qui est préoccupant.

III. Mobilisation des ressources

25. Mon Représentant spécial a continué d'encourager les partenaires à donner suite rapidement aux promesses de contributions qui ont été faites à la conférence de Bruxelles en avril 2009 et confirmées par la suite, dont le montant s'élève à 196,5 millions de dollars. J'ai le plaisir d'annoncer que, grâce aux décaissements effectués par la Belgique et l'Union européenne, le montant total des contributions honorées était de 147,6 millions de dollars au 30 avril, alors qu'il était de 77,7 millions de dollars auparavant. Jusqu'à présent, 75 % des contributions confirmées ont été reçues. L'Union européenne devrait verser des fonds supplémentaires au Programme des Nations Unies pour le développement et à l'Union africaine. D'autre part, l'ONU est en train de mettre la dernière touche à un accord qui sera conclu avec le

Fonds saoudien de développement concernant une contribution de 6 millions de dollars en faveur du Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM.

26. Outre les promesses de contributions faites à Bruxelles, les donateurs bilatéraux ont décaissé quelque 21,1 millions de dollars, dont 11,2 millions de dollars ont été versés au Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité somaliennes, 3,6 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM, 340 000 dollars au Gouvernement fédéral de transition et 5,9 millions de dollars à l'Union africaine. Sur les 11,2 millions de dollars versés au Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité somaliennes, 10 millions de dollars ont été versés par le Japon pour la formation du personnel de police et l'achat de matériel pour la police, 1 million de dollars par le Luxembourg et 200 000 dollars par la Suède pour les soins médicaux à dispenser à la suite à l'attaque du 3 décembre 2009. L'Allemagne a versé 3,6 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM, pour la police et à des fins non militaires, et l'Italie a versé 5,9 millions de dollars à l'Union africaine dans le cadre d'un financement bilatéral.

27. Le Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité somaliennes a reçu jusqu'à présent quelque 12 millions de dollars, et le Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM 28,7 millions de dollars. L'Union africaine a reçu 91,6 millions de dollars dans le cadre d'un financement bilatéral.

28. Mon Représentant spécial continue de suivre les progrès des services de gestion fiduciaire fournis par PricewaterhouseCoopers au Gouvernement fédéral de transition. Grâce à cet arrangement, établi à la demande des principaux partenaires de développement de la Somalie, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Jamahiriya arabe libyenne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et la Turquie ont commencé à verser des fonds au Gouvernement fédéral de transition dans le cadre d'accords de financement bilatéral. Jusqu'à présent, le Gouvernement a reçu quelque 3,3 millions de dollars dans ce cadre, en sus des 340 000 dollars qui lui ont été versés au titre de l'assistance directe par l'intermédiaire de la Banque centrale de Somalie.

29. Le Fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir les initiatives prises par les États contre la piraterie au large des côtes somaliennes, qui est une initiative du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, a vu le jour officiellement le 28 janvier 2010 et a été doté d'un montant initial de 2 millions de dollars provenant de dons. Son conseil d'administration, auquel siègent 10 États Membres, est dirigé par le Département des affaires politiques et est administré par l'UNODC. Le Fonds d'affectation spéciale pour le Code de conduite de Djibouti, qui vient d'être créé par l'Organisation maritime internationale, a été doté de 13,6 millions de dollars par le Japon et a également reçu des contributions de la France, de la Norvège, des Pays-Bas et de la République de Corée.

IV. Activités de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale

A. Appui international

30. La dix-septième réunion du Groupe de contact international pour la Somalie s'est tenue au Caire les 21 et 22 avril et s'est concentrée sur les priorités du

Gouvernement fédéral jusqu'à la fin de la transition. Les participants se sont félicités de ce que la Conférence sur la Somalie se tiendrait à Istanbul en mai 2010 à l'invitation de la Turquie, conformément à l'article 11 de l'Accord de Djibouti. Cette conférence examinera la situation en Somalie en mettant l'accent sur les difficultés d'ordre politique et sécuritaire, y compris la piraterie, ainsi que sur les progrès accomplis dans le processus de réconciliation et l'exécution des activités relatives à la transition. Elle se penchera aussi sur les mesures socioéconomiques proposées par le Gouvernement et sur les efforts visant à renforcer l'AMISOM. L'offre de l'Espagne d'accueillir la dix-huitième réunion du Groupe de contact international pour la Somalie en septembre 2010 a été reçue favorablement.

31. Le 25 février, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a lancé un appel pour que le Gouvernement fédéral de transition reçoive un appui accru, en particulier pour pouvoir assurer des services essentiels à la population. Il a par ailleurs demandé instamment à tous les États Membres qui avaient promis des contingents à l'AMISOM de s'exécuter. Il a remercié tous les donateurs qui appuyaient l'AMISOM, tout en notant que ce soutien demeurait insuffisant. Il a attribué la détérioration constante de la situation en Somalie à l'internationalisation croissante du conflit. Il a donc renouvelé son appel à l'Organisation des Nations Unies afin d'imposer une zone d'interdiction de vol au-dessus de la Somalie, d'assurer le blocus des ports maritimes du pays et de déployer des opérations des Nations Unies en vue d'aider à stabiliser la Somalie et d'appuyer sa reconstruction.

B. Mise en place des institutions

32. Le processus d'élaboration de la Constitution somalienne a pris de l'ampleur. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et ses partenaires ont intensifié leurs efforts visant à développer la capacité des institutions chargées de rédiger le projet de constitution. Un séminaire d'initiation s'est tenu à Djibouti du 21 au 25 janvier 2010 à l'intention des membres du Comité constitutionnel du Parlement fédéral de transition. Le séminaire a été suivi d'un colloque, tenu du 6 au 10 février, sur la charia dans les constitutions des pays musulmans et les problèmes posés pour le processus d'élaboration de la Constitution somalienne. Le colloque a rassemblé des membres de l'ouléma somalienne, qui n'avait pas participé jusqu'ici au processus de paix, ainsi que des représentants du Gouvernement et du Parlement fédéraux de transition.

33. Les nouveaux membres de la Commission constitutionnelle fédérale indépendante ont prêté serment le 2 mars et ont suivi à Djibouti, du 4 au 23 mars, un atelier d'initiation. La Commission susmentionnée et le Ministère somalien de la Constitution et des affaires fédérales auront besoin d'un soutien logistique de la communauté internationale pour assurer le fonctionnement de leurs services. En marge de l'atelier, l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique, qui participe au processus d'élaboration de la constitution, a organisé du 6 au 9 mars un atelier de formation du personnel parlementaire. Cet atelier a été suivi d'un séminaire à l'intention des membres du Comité constitutionnel parlementaire qui a eu lieu à Djibouti, du 13 au 16 mars, sur le thème du partage de l'expérience concernant le processus politique lié à l'élaboration de la Constitution.

34. Il convient de souligner l'importance de la diffusion, en Somalie et au Kenya, des débats en langue somalienne sur le processus d'élaboration de la Constitution.

Ces débats ouvrent la voie à un programme d'éducation civique concernant la Constitution. Un projet de constitution devrait voir le jour dans les mois à venir.

V. Mise en œuvre de l'approche progressive en trois phases

A. Bilan de la mise en œuvre de l'approche progressive

35. L'Organisation des Nations Unies continue de mener les activités prescrites au titre de l'approche en trois phases approuvée par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1863 (2009), 1872 (2009) et 1910 (2010). En ce qui concerne la mise en place d'une « empreinte légère » à Mogadiscio (la deuxième phase de l'approche progressive), les premières installations de logement dans une enceinte Bancroft ont été achevées et le Département de la sûreté et de la sécurité a approuvé en mars leur utilisation par le personnel international. L'ONU a également obtenu des locaux dans l'enceinte du Service de la lutte antimines à Mogadiscio, qui permettra d'accueillir 20 fonctionnaires des Nations Unies et vacataires internationaux de passage. En étroite coordination avec l'AMISOM, 26 missions ont été entreprises à Mogadiscio par le Programme alimentaire mondial, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, le Service de la lutte antimines, le Groupe d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, le Département de la sûreté et de la sécurité, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Le processus de recrutement pour les bureaux régionaux des Nations Unies en Somalie est également en cours.

36. Le quartier général de la force de l'AMISOM se trouve à Mogadiscio, tandis que le quartier général de l'AMISOM fonctionne en fait depuis trois ans à partir de Nairobi. Dès que les conditions le permettront, il est prévu de transférer de Nairobi à Mogadiscio 13 fonctionnaires, dont le Représentant spécial de la présidence de la Commission de l'Union africaine et autres fonctionnaires de rang supérieur.

37. Le Gouvernement kényan et l'Organisation des Nations Unies ont conclu le 2 mars l'accord sur le statut, les privilèges, les immunités et les activités du Bureau d'appui de l'ONU à l'AMISOM, de son personnel, de ses biens, fonds et autres avoirs, ainsi que de ses vacataires au Kenya. À ce sujet, je remercie le Gouvernement kényan d'avoir continué à fournir appui et coopération au Bureau d'appui de l'ONU à l'AMISOM et autres bureaux des Nations Unies s'occupant de la Somalie. De plus, le Bureau politique pour la Somalie et le Bureau d'appui de l'ONU ont fusionné à partir du 1^{er} janvier leurs structures d'appui administratif afin d'accroître leur efficacité et d'utiliser leurs ressources au maximum.

B. Renforcement du processus politique

38. Mon Représentant spécial et les responsables de haut niveau du Bureau politique des Nations Unies se sont rendus à Mogadiscio et ont étroitement collaboré avec le Gouvernement fédéral de transition afin de faire progresser le processus de paix. Ils se sont également rendus au Puntland et au Somaliland pour s'entretenir avec les autorités. À cet égard, les autorités du Somaliland ont créé un groupe ministériel spécial pour collaborer avec le Bureau politique en ce qui concerne la sécurité, les droits de l'homme, la piraterie et les affaires civiles.

À l'issue de la réunion inaugurale de ce groupe, les autorités du Somaliland ont présenté une note conceptuelle concernant une étude visant à identifier les facteurs qui incitent la jeunesse somalienne à se livrer à des activités criminelles et insurrectionnelles, à des actes de piraterie et à un comportement antisocial, l'objectif étant de mettre en place une politique en faveur de la jeunesse.

39. Le 30 janvier, mon Représentant spécial a assisté à la trente-quatrième session extraordinaire du Conseil des ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement qui s'est tenue à Addis-Abeba. Les ministres ont affirmé que l'Autorité s'était engagée à collaborer étroitement avec le Conseil de sécurité et son Comité des sanctions afin d'appliquer intégralement la résolution 1907 (2009).

40. Le 16 mars, à Bruxelles, mon Représentant spécial a précisé à l'intention de représentants des États membres et des institutions de l'Union européenne les difficultés et les succès du Gouvernement fédéral de transition. Il a exprimé sa gratitude à la mission de l'Union européenne chargée de former les forces de sécurité somaliennes en Ouganda et s'est félicité des efforts que l'Union européenne déployait afin de lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Il a par ailleurs demandé instamment à l'Union européenne de faire preuve de souplesse en contribuant au versement des sommes dues aux forces de sécurité et aux parlementaires somaliens, et d'assurer un appui supplémentaire au Gouvernement.

C. Progrès accomplis sur la voie du développement complet et du renforcement de l'AMISOM

41. Le 28 janvier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1910 (2010) dans laquelle il me prie de continuer à fournir un dispositif d'appui logistique à l'AMISOM jusqu'au 31 janvier 2011. Le Conseil y engage également les donateurs à coopérer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine afin de veiller à ce que les fonds voulus deviennent disponibles rapidement, notamment en ce qui concerne la solde à verser aux membres des contingents de l'AMISOM et les dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents. Les donateurs ont assuré des ressources pour le remboursement relatif à toutes les catégories de matériel appartenant aux contingents durant la période prenant fin le 23 mars, mais ces fonds sont maintenant épuisés. On ne sait pas encore exactement comment seront financés les prochains remboursements qui sont dus en juin. Le manque de certitude quant aux fonds nécessaires pour les besoins futurs est extrêmement préoccupant du fait que la capacité opérationnelle de l'AMISOM pourrait s'en ressentir. J'ai l'intention de consulter durant les semaines à venir les donateurs de l'Union africaine et autres donateurs principaux et de présenter par la suite des propositions dans mon prochain rapport au Conseil sur le meilleur moyen de résoudre le problème du financement des remboursements dus aux fournisseurs de contingents à l'AMISOM.

42. Il est important de souligner que l'Ouganda a déployé à la mi-mars un quatrième bataillon aérotransporté par l'OTAN, ce qui porte l'effectif de l'AMISOM à 6 120 soldats. Le Burundi a également déployé à l'AMISOM une équipe d'appui de 40 personnes. De plus, quatre officiers d'état-major du Cameroun, du Ghana, du Sénégal et de la Zambie ont été déployés au quartier général de l'AMISOM à Mogadiscio. En outre, le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM a assuré par voie aérienne la relève d'un bataillon burundais à la mi-avril.

43. Sur les 270 policiers civils autorisés pour l'AMISOM, 40 ont été déployés par le Burundi, le Ghana, le Nigéria, l'Ouganda, la Sierra Leone et la Zambie. Sept policiers sont arrivés à Mogadiscio le 28 mars et ont entrepris des programmes de formation destinés à la police somalienne.

44. L'Équipe de planification des Nations Unies à Addis-Abeba a continué de fournir des conseils et un appui à l'Union africaine pour la planification et le déploiement de l'AMISOM. Elle a participé à huit visites préalables au déploiement dans les pays qui fournissent actuellement ou pourraient fournir à l'AMISOM des soldats et des policiers, et a aidé au déploiement du détachement avancé de la police de l'AMISOM à Mogadiscio. Cette équipe continue à aider l'Union africaine à tenir à jour la liste de 650 policiers de l'AMISOM qui ont été initialement choisis aux fins de déploiement. De plus, elle a contribué à sécuriser les communications à Addis-Abeba, Mogadiscio et Nairobi afin d'assurer le relais avec le siège de l'Union africaine et les bureaux locaux par le réseau mondial de télécommunications des Nations Unies. Elle a également continué à fournir des conseils et une assistance aux responsables de l'Union africaine en ce qui concerne les relations avec les médias au profit de l'AMISOM. Elle aide actuellement l'Union africaine à élaborer des plans d'exécution des missions de l'AMISOM qui sont essentiels pour que le mandat de la Mission soit mené à bien.

45. Le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM a continué de renforcer son appui logistique à la Mission. D'importants progrès ont été accomplis dans les activités d'information sur le terrain malgré l'intensification des actes d'intimidation commis par des éléments des groupes armés. L'appui à l'AMISOM dans le domaine de l'information porte sur quatre domaines : la recherche, les activités de presse et la sensibilisation, la production multimédias et la radiodiffusion. Une équipe avancée d'appui à l'information a été déployée à Mogadiscio sous contrat avec le Bureau d'appui afin de coordonner et d'harmoniser les communications entre les quartiers généraux de l'AMISOM à Nairobi et à Mogadiscio.

46. La station de radio Bar Kulan, appuyée par l'Union africaine et l'ONU et configurée comme une entité indépendante de service public, a commencé en mars à diffuser dans l'ensemble de la Somalie. Des matériaux portant sur la paix et la réconciliation ont été mis au point, en particulier des programmes destinés à Radio Mogadiscio qui relève du Gouvernement fédéral de transition. Par ailleurs, les services d'information de l'AMISOM sont actuellement renforcés et élargis grâce à l'amélioration et à la modernisation du site Web et des produits imprimés de la Mission.

47. Le Bureau d'appui améliore progressivement les conditions de vie des soldats de l'AMISOM à Mogadiscio en fournissant des tentes de remplacement et des paquetages individuels, ainsi qu'en prenant des mesures pour améliorer les cuisines, les menus et l'alimentation. Les tentes de remplacement destinées à cinq bataillons devraient arriver d'ici au mois de mai. Cet appui est complété par la fourniture de matériaux de construction et de matériel de génie pour aider les contingents de l'AMISOM à améliorer leurs installations. Le Bureau d'appui a livré à Mogadiscio plus de 50 kilomètres de barrières de sécurité ainsi qu'un matériel important de défense, tel que sacs de sable et barbelés, afin d'aider l'AMISOM à améliorer son dispositif de protection. À la mi-mars, à la suite du déploiement du quatrième bataillon ougandais, le Bureau d'appui a mobilisé d'autres matériels de subsistance essentiels.

48. La construction du quartier général de l'AMISOM et de l'hôpital de niveau II à Mogadiscio n'a pas avancé aussi rapidement que prévu en raison de retards dans les achats. Dans l'intervalle, les vacataires ont entamé des projets d'une valeur de 4,5 millions de dollars pour construire des bureaux et des logements préfabriqués d'une superficie d'environ 7 800 mètres carrés, accompagnés de matériel d'assainissement, de cuisine et de restauration. L'achèvement de ces projets dépend pour beaucoup de la sécurité à Mogadiscio.

49. Le Bureau d'appui de l'ONU a mis en place un comité d'examen des fournisseurs afin d'assurer le contrôle approprié des vacataires. Il consulte à cet effet le Groupe de contrôle du Comité des sanctions avant de passer des contrats avec des fournisseurs situés en Somalie et participe au système de gestion des risques créé par l'équipe de pays des Nations Unies. De plus, le Bureau d'appui met actuellement en place une équipe de spécialistes sous contrat pour comptabiliser le matériel appartenant aux contingents, d'une valeur de 11,2 millions de dollars, qui est déployée à Mogadiscio et pour surveiller la livraison des biens et des services par les vacataires.

50. Les expéditions par voie maritime qui sont régulièrement acheminées de Mombasa (Kenya) à Mogadiscio se déroulent de manière satisfaisante grâce aux escortes fournies par la force navale de l'Union européenne. Face aux craintes soulevées par l'AMISOM en ce qui concerne l'arrivée au port de Mogadiscio des navires affrétés par le Bureau d'appui, celui-ci a acquis des vedettes à coque dure permettant à l'AMISOM d'effectuer des opérations de surveillance et de protection aux abords immédiats du port. À plus long terme, le Bureau envisage d'acquérir un plus grand nombre de vedettes mieux équipées pour faciliter et multiplier les patrouilles en mer au large de Mogadiscio.

51. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies a continué de fournir une formation, des installations, du matériel et un appui à la coordination afin de renforcer la capacité de l'AMISOM en matière de neutralisation des explosifs. Un deuxième stage de formation dans ce domaine, d'une durée de six semaines, s'est achevé à Mogadiscio en février. À la fin d'avril, 90 % des activités de formation destinées aux contingents burundais et ougandais prévues jusqu'au 30 juin étaient achevées, y compris la formation pour l'emploi de véhicules protégés contre les mines. Le groupe de travail sur la politique de neutralisation des explosifs, établi en octobre 2009, s'est réuni le 2 février à Nairobi. La construction du bâtiment de commandement et de formation pour la neutralisation des explosifs s'est poursuivie comme prévu et devrait s'achever à la fin de juin.

D. Renforcement des institutions de sécurité somaliennes et élaboration d'une stratégie de sécurité nationale

Politique et coordination

52. Le rapport sur l'évaluation du secteur de la sécurité, effectuée par un groupe dirigé par le Bureau politique des Nations Unies en Somalie et les États-Unis, et avec la participation du Gouvernement fédéral de transition, de l'Union africaine et de l'Union européenne, a été achevé en janvier. Cette évaluation fait partie des efforts internationaux déployés pour aider les autorités somaliennes à élaborer une stratégie cohérente et prise en main par le pays lui-même en vue du développement de son système judiciaire et de son secteur de la sécurité. L'une des principales

conclusions de cette évaluation est que la réforme du secteur de la sécurité risque d'être éphémère si une assise politique élargie n'a pas été fermement établie dans les délais prévus pour le processus de transition afin de promouvoir une bonne gouvernance, la transparence et l'application du principe de responsabilité.

53. Le Gouvernement fédéral de transition a communiqué à l'UNPOS une version préliminaire de son propre rapport d'évaluation du secteur de la sécurité, dont le contenu reflète la plupart des recommandations énoncées dans l'évaluation réalisée à l'initiative de l'UNPOS et des États-Unis. Le Gouvernement a également communiqué à l'UNPOS une version préliminaire de son plan national de sécurité et de stabilisation, dont l'objet est d'assurer la cohérence des mesures prises pour développer le système judiciaire et le secteur de la sécurité. Ce plan a été examiné à l'occasion de la réunion du Groupe de contact international, tenue les 21 et 22 avril au Caire.

54. Tant que le plan national de sécurité et de stabilisation n'aura pas été adopté officiellement, l'ordre des tâches prioritaires prévu pour 2010 continuera d'être établi en fonction des conclusions et recommandations du rapport conjoint sur l'évaluation du secteur de la sécurité. Les principales propositions relatives aux composantes police, forces armées et renseignement sont mises en œuvre avec des ressources fournies par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les institutions de sécurité somaliennes. À court terme, les principales activités à entreprendre consistent à doter le pays de forces de sécurité nationales en appliquant un programme de formation harmonisé de six mois; aider l'AMISOM à offrir aux nouvelles recrues un cours de formation préalable au déploiement avant leur incorporation dans les forces de sécurité somaliennes; poursuivre la formation des membres des forces de police en fonction du programme de cours convenu, de façon à atteindre l'objectif de formation convenu, à savoir de 10 000 fonctionnaires de police, et à renforcer la capacité du Ministère du renseignement.

55. L'UNPOS a aidé le Gouvernement fédéral de transition à rédiger le texte d'une politique destinée à faciliter, pour les partenaires internationaux, la résolution de certaines questions relatives à la formation, notamment en ce qui concerne les exigences à satisfaire pour le versement des soldes pendant au moins un an. Cette politique souligne que le lieu préconisé pour la formation est la Somalie, en dépit des conditions qui y règnent en matière de sécurité.

56. Le Comité mixte de sécurité continue d'être le principal mécanisme dont disposent le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale pour harmoniser les activités de soutien stratégique et technique consacrées au développement du secteur de la sécurité. Depuis mon dernier rapport, le Comité mixte de sécurité s'est réuni à plusieurs reprises, et il bénéficie notamment du soutien de ses sous-groupes de travail chargés des forces armées et de la police. L'UNPOS soutient les efforts déployés par les Somaliens en vue d'établir un secrétariat fonctionnel du Comité mixte de sécurité à Mogadiscio, de renforcer la coordination entre le Gouvernement fédéral de transition et les partenaires internationaux, et d'instaurer un climat de confiance dans les relations avec ces derniers.

Armée

57. La fourniture d'une formation avant le déploiement aux membres des forces somaliennes à leur retour de Djibouti et de l'Ouganda, ainsi qu'à des éléments de

l'ancienne « Armée grise » constituée sous le régime de Siad Barré, est bien établie. À ce jour, quelque 2 800 militaires ont été formés et incorporés dans sept bataillons qui comprennent chacun environ 405 hommes appartenant à des clans divers, sous le commandement du chef de l'état-major nommé récemment, le général Gelle. La formation de bataillons constitués de membres de divers clans constitue une étape importante dans la mise sur pied d'une structure clairement établie pour les Forces de sécurité nationales, placée sous la direction d'une chaîne de commandement bien définie.

58. Le Gouvernement fédéral de transition, l'AMISOM et les Nations Unies sont convenus d'utiliser les programmes de formation militaire suivants pour les Forces de sécurité nationales : a) un cours d'orientation de deux semaines administré par l'AMISOM au camp Jazeera, à proximité de l'aéroport international de Mogadiscio; b) un cours de formation de base d'une durée de six mois à mettre en œuvre à l'intention des recrues, pour l'instant à l'extérieur de la Somalie, le lieu actuellement prévu étant l'Ouganda; et c) un cours de réintégration et de préparation au déploiement, d'une durée de quatre semaines, également au camp Jazeera. Sept cent vingt recrues et 30 officiers ont actuellement achevé le cours de base dispensé en Ouganda, et ils commenceront le cours de réintégration et de préparation au déploiement qui sera donné à Mogadiscio pendant la première semaine de mai.

59. Le 7 avril, l'Union européenne a lancé une mission de formation pour contribuer à la formation des Forces nationales de sécurité. La formation prévue commencera en Ouganda le 1^{er} mai, en coordination avec l'AMISOM et le Gouvernement fédéral de transition. La mission formera un total de 2 000 recrues en 12 mois en faisant appel aux compétences de 140 formateurs militaires détachés par l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal. À cet égard, l'UNPOS fournit des conseils techniques à l'Union européenne sur des questions relatives à la formation militaire. La solde des recrues formées par l'Union européenne sera versée pendant six mois par les États-Unis. Il faudra prévoir des fonds supplémentaires pour qu'elles puissent recevoir leur solde pendant les six autres mois, conformément à la pratique établie.

Police

60. L'UNPOS et le PNUD, de concert avec la police de l'AMISOM, continuent d'aider la Force de police somalienne en fournissant une formation, une assistance technique, des fonds pour les soldes et du matériel non meurtrier, ainsi qu'en contribuant à la remise en état des infrastructures de base. Le PNUD et l'UNPOS continuent d'évaluer les possibilités de verser les soldes destinées aux membres de la Force de police somalienne de manière plus économique et efficace. À la fin de mars, 2 950 fonctionnaires faisaient officiellement partie de la Force de police somalienne et étaient admissibles à un soutien financier sous la forme d'une solde. En mars, un nouveau contingent de 500 recrues a commencé à suivre le cours de formation de base, d'une durée de trois mois, à l'École de police d'Armo avec le soutien du PNUD. Grâce au soutien accordé par l'UNPOS, un autre groupe de 500 recrues commencera à suivre, à Djibouti, un cours de formation de base destiné aux futurs fonctionnaires de police, au début de mai. Au cours des trois prochains mois, un cours de recyclage d'une durée de trois semaines sera organisé sous les auspices de l'AMISOM et du PNUD à l'intention de 925 membres de la Force de police somalienne qui ont achevé à la fin de mars leur formation de base en Éthiopie, de 860 autres qui ont déjà reçu une formation en Éthiopie, et de

1 100 fonctionnaires de police formés en Somalie en 2006, ce qui leur permettra d'être officiellement inscrits et d'avoir droit à une rémunération. Les 860 membres de la Force de police somalienne formés en Éthiopie commenceront le cours de recyclage de trois semaines le 7 avril à Mogadiscio. Cette formation sera dispensée par 20 formateurs de la Force de police somalienne qui seront suivis et encadrés par des formateurs de l'AMISOM.

61. Il est prévu que l'effectif de la Force de police somalienne atteindra 8 000 membres d'ici à la fin de l'année et qu'il sera doté d'une hiérarchie et d'une structure de contrôle solidement établies. Cependant, le matériel et l'infrastructure de la Force de police somalienne sont encore limités, et il faut continuer de veiller à ce qu'un soutien à la rémunération des recrues soit fourni une fois qu'elles auront achevé avec succès leur programme de formation. La contribution de 10 millions de dollars versée par le Japon au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les institutions de sécurité somaliennes au titre de la formation et de l'équipement des membres de la Force de police aidera à combler ces importantes lacunes. Grâce à ces fonds, l'UNPOS est en train d'élaborer des projets visant à aider la Force de police somalienne à offrir une formation (formation de base aux techniques policières, d'une durée de trois mois, à Djibouti), à verser une solde à tous les fonctionnaires de police inscrits dans les registres de la Force de police somalienne (pour la période comprise entre janvier et mai 2010), à remettre en état 10 postes de police à Mogadiscio, à couvrir ses frais de fonctionnement, et à se procurer des véhicules et du matériel non meurtrier. À cet égard, 10 000 uniformes de police fournis par le PNUD sont prêts à être distribués à des fonctionnaires de la Force de police somalienne qui ont reçu une formation sous les auspices des Nations Unies ou ont achevé le cours de recyclage et se sont dûment inscrits auprès de cette force.

62. En février, le Gouvernement fédéral de transition a demandé d'urgence qu'une formation à la neutralisation des explosifs et munitions soit fournie à la Force de police somalienne, ce qui a amené le Service de la lutte antimines des Nations Unies à élaborer un programme de formation approprié et un plan de déploiement pour 60 membres de cette force de police. La phase initiale de la formation a été lancée par le Service de la lutte antimines le 16 mars à Mogadiscio. Cette formation permettra au Gouvernement de localiser les engins explosifs et les munitions non explosées et abandonnées à Mogadiscio afin de procéder aux activités de déminage, d'enlèvement et de neutralisation nécessaires, ce qui réduira le nombre de victimes civiles et améliorera globalement la sécurité.

Justice et système pénitentiaire

63. En collaboration avec le Ministère de la justice et la Cour suprême, le PNUD est en train de définir les besoins immédiats, à court et à long terme qui existent au sein du système judiciaire, notamment en ce qui concerne la nomination des juges. À l'heure actuelle, seul un tribunal est en mesure de fonctionner à Mogadiscio, et des dispositions sont prises en vue de sa remise en état ainsi que celle des bureaux de la Cour suprême et du Ministère de la justice. Un soutien à la formation des juges a été offert par le PNUD. Pendant la période considérée, le Président de la Cour suprême a exprimé de graves préoccupations au sujet de la sécurité des juges et du personnel juridique en poste à Mogadiscio. Au cours de l'année écoulée, plus de 10 juges en poste dans le sud ou le centre de la Somalie ont été tués ou ont été obligés de cesser d'exercer leurs fonctions.

64. Suite à un accord conclu avec le PNUD, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est actuellement en passe de jouer un rôle de premier plan dans les activités menées dans le cadre du système pénitentiaire somalien en vue de lutter contre la piraterie. Dans ce contexte, et pour soutenir les efforts de lutte contre la piraterie, l'UNODC s'emploie à moderniser les installations de la prison de Hargeisa pour les rendre conformes aux normes internationales en matière d'hygiène et de sécurité, et il procédera prochainement à une évaluation et à une remise en état de la prison de Bossaso. Selon le Sous-Procureur général de la Somalie, les conditions régnant à la prison de Mogadiscio sont déplorables, à un point tel que la vie des détenus est mise en danger; ils doivent faire face au surpeuplement des installations et à de mauvaises conditions d'hygiène, leur alimentation et leur approvisionnement en eau sont insuffisants, et leur accès aux soins de santé est très médiocre.

65. Le PNUD et le Comité consultatif chargé du personnel de police ont procédé à la surveillance des établissements de détention et ont continué à accorder un appui aux organisations de la société civile qui fournissent une aide juridique. À Mogadiscio, 62 personnes, parmi lesquelles des personnes déplacées, des membres de clans minoritaires, des femmes, des mineurs, des personnes âgées ou aux prises avec des difficultés mentales, ont bénéficié d'une aide juridique en février. Des interventions de ce type ont permis à un tiers des détenus d'être libérés pour cause d'absence de preuves. Par ailleurs, 25 survivants d'actes de violence sexuelle ou à motivation sexiste se sont inscrits au Centre pour le dialogue sur la santé et le développement et ont reçu des services d'orientation médicale, ainsi que des conseils juridiques et psychosociaux.

66. Le PNUD a poursuivi son projet de réduction de la violence armée et a lancé un Programme-cadre d'assistance communautaire à la Somalie, dont l'objet est de renforcer la capacité des communautés et des autorités à réduire et gérer les conflits et la violence. Dans un premier temps, le PNUD a mené des enquêtes sur les victimes à Galkayo, Burao, Bossaso et Lascaanood. D'autres devraient être entreprises à Mogadiscio et Cadale par la suite. Selon les résultats préliminaires obtenus d'après les réponses à quelque 800 questionnaires rassemblés à Galkayo en novembre et décembre 2009, les actes de violence recensés dans de nombreuses communautés sont associés à la criminalité plutôt qu'aux agissements de milices claniques.

E. Activités humanitaires, droits de l'homme, redressement et développement

67. En janvier, des consultations sur les priorités pour la reconstruction et le développement jusqu'en 2012 ont été menées avec le Gouvernement fédéral de transition, les autorités régionales et les acteurs non étatiques, à Nairobi, Hargeisa et Garowe. Elles ont abouti à la conclusion que des initiatives de financement et des programmes de plus longue durée étaient nécessaires pour remédier aux causes sous-jacentes du conflit. Un programme de redressement et de développement mis à jour constituera la base des stratégies à long terme des Nations Unies, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de la Norvège au cours des prochaines années. L'UNPOS a pris part à ces consultations avec le Gouvernement, les autorités du Puntland et du Somaliland pour s'assurer que les éléments relatifs aux droits de l'homme soient pris en compte dans leurs plans de développement.

68. L'UNPOS a accompagné l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie dans le cadre de sa mission au Puntland et au Somaliland en janvier 2010. L'expert a présenté son rapport au Conseil des droits de l'homme en mars. L'UNPOS a collaboré avec d'autres organismes et des organisations non gouvernementales pour renforcer les capacités de suivi et la sensibilisation aux droits de l'homme.

69. En 2010, les organismes des Nations Unies ont continué de soutenir le programme pour la reconstruction et le développement par le biais des activités qu'elles accomplissent dans le cadre du Plan de transition des Nations Unies. Au Puntland et au Somaliland, ils ont entrepris de développer les capacités des fonctionnaires publics dans l'exercice de fonctions gouvernementales de base. Des organismes des Nations Unies ont établi un tribunal chargé des différends fonciers à Hargeisa, ainsi que des secrétariats chargés de la politique foncière et du droit foncier à Hargeisa et Garowe. La rédaction du projet de loi relatif à la charte de la ville de Hargeisa a été achevée, et ce texte va être soumis à l'approbation du Parlement du Somaliland. Le programme conjoint des Nations Unies sur la gouvernance locale a attribué 100 000 dollars à neuf districts du Somaliland au titre de projets tels que des installations de stockage de l'eau, des routes en gravier, des centres communautaires et un marché, qui ont été identifiés par le biais d'un processus participatif et qui bénéficieront à 66 000 personnes.

70. Les réseaux de protection de l'enfance collaborant avec les Nations Unies ont poursuivi leurs activités de surveillance, de notification et de plaidoyer en cas de violation des dispositions relatives à la protection de l'enfance, et ils ont continué de mobiliser les communautés en les engageant à intervenir dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le recrutement d'enfants. De novembre 2009 à janvier 2010, on estime que 289 000 enfants et plus de 296 000 femmes des 16 districts de Mogadiscio ont bénéficié pour la première fois des activités organisées à l'occasion des Journées de la santé de l'enfant. Au début de mars, la deuxième série de Journées de la santé de l'enfant, qui avait été retardée en raison du manque de fonds, a commencé au Moyen-Djouba, où elle a ciblé 430 000 enfants âgés de moins de 5 ans et 480 000 femmes. Les autorités somaliennes ont participé aux entretiens régionaux sur l'éradication de la polio, qui se sont déroulés du 5 au 9 mars.

71. Environ 37 000 enfants, dont 43 % de filles, ont fréquenté 111 écoles à Mogadiscio, tandis que plus de 35 000 enfants, dont 54 % de filles, ont reçu un enseignement primaire dans 120 écoles situées dans le couloir d'Afgooye. En janvier, l'école primaire Hamar Jaabjab, à Mogadiscio, a été inaugurée par le Ministère de l'éducation, et elle accueille désormais 389 enfants.

72. Après les pluies saisonnières du « deyr », un rapport d'évaluation a confirmé que les moyens de subsistance des populations avaient été négativement affectés par les conflits et les chocs environnementaux et économiques survenus pendant cinq saisons, tout en soulignant que la crise de la sécurité alimentaire continuait de sévir. En prévision de la saison pluvieuse du « gu », les Nations Unies ont fourni une formation à 3 000 agriculteurs et distribué du sorgho et des engrais à environ 29 000 ménages, tandis que 28 000 ménages ont reçu une rémunération en espèces pour des activités liées à des travaux. Des canaux d'une longueur totale atteignant presque 400 kilomètres ont été achevés, et des réseaux de stockage des eaux pluviales ont été agrandis dans les régions du Hiran et du Bas-Chébéli, tandis que d'autres réseaux de ce type ont vu leur superficie augmenter d'environ 88 000

mètres carrés dans les régions de Mudug et Galgaduud, dans le centre de la Somalie. Dans les régions pastorales, environ 2,5 millions d'animaux ont été traités et/ou vaccinés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, ce qui a profité à 70 000 ménages, tandis que 1 500 ménages vivant de l'élevage ont reçu chacun quatre animaux en lactation. La construction de 548 maisons permanentes, la réalisation de trois réseaux de gestion des eaux pluviales à Hargeisa, Bossaso et Garowe, et cinq projets de gestion des déchets solides au Somaliland ont été achevés. En janvier, la remise en état d'un abattoir et de deux marchés aux légumes a été achevée à Burao et Mogadiscio.

73. Pendant le premier trimestre de 2010, les Nations Unies et des organisations partenaires ont fourni des troussees de secours complètes à 18 000 personnes déplacées en provenance de Dhusamareeb, ville de la région de Galgaduud, dans le centre de la Somalie. Les activités de chloration des sources d'eau ont également été intensifiées aux endroits où le nombre de personnes déplacées était en augmentation.

74. Bien que la malnutrition continue d'être un problème critique dans la plus grande partie du sud et du centre de la Somalie, ainsi que dans certaines poches du nord, dès le début de 2010, les taux de malnutrition aiguë observés dans les camps de personnes déplacées de Bossaso ont fortement diminué. Cette baisse peut être attribuée à la distribution de suppléments nutritifs, parallèlement à des interventions s'étalant sur une période de trois ans et entreprises à l'échelle nationale dans les secteurs de la santé, de l'alimentation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, dont ont bénéficié quelque 132 800 enfants vulnérables sur le plan nutritionnel. La distribution systématique de suppléments alimentaires qui a eu lieu au début de 2010 a bénéficié à plus de 54 800 enfants déplacés âgés de 6 à 59 mois à Afgooye et Mogadiscio.

75. Au cours des trois derniers mois, le Programme alimentaire mondial a distribué près de 23 000 tonnes de produits alimentaires à quelque 700 000 Somaliens chaque mois, principalement à Mogadiscio et dans le centre et le nord de la Somalie. Les activités du PAM se poursuivent sans interruption à Mogadiscio, 16 cantines communautaires opérationnelles distribuant plus de 80 000 repas par jour; la distribution de produits alimentaires aux personnes déplacées et à celles qui sont affectées par la sécheresse se poursuit par ailleurs dans le centre et le nord de la Somalie.

76. Dans le cadre des efforts déployés pour réduire les risques que les mines présentent pour la population civile, le Service de la lutte antimines continue d'organiser des séances de sensibilisation au danger des mines dans les communautés affectées par ces engins et les munitions non explosées. D'autre part, il a continué d'établir des cartes des zones minées du sud et du centre de la Somalie, 10 victimes ayant été signalées depuis la présentation de mon rapport précédent. Le 12 février, il a pris la relève du PNUD en se chargeant de la gestion des services de lutte antimines au Puntland et au Somaliland, notamment en fournissant un appui aux centres de lutte antimines et aux équipes de neutralisation des explosifs et munitions mises sur pied par la police dans chaque région.

VI. Observations/recommandations

77. Malgré de nombreuses difficultés, le Gouvernement fédéral de transition déploie beaucoup d'efforts pour améliorer la sécurité et la stabilité en Somalie. Dans ce contexte, il a commencé à mobiliser des ressources internes pour financer

certaines de ces initiatives, montrant ainsi qu'il a l'intention de devenir progressivement plus autonome. Les progrès récemment réalisés dans des zones clefs ont renforcé sa confiance dans ses propres moyens et confirmé qu'il est un représentant sérieux des intérêts des Somaliens, ainsi qu'un partenaire à part entière de la communauté internationale.

78. Août 2011 marquera la fin de la période de transition en Somalie, mais plusieurs tâches critiques faisant partie de ce processus, dont l'élaboration de la constitution du pays, attendent encore d'être achevées. Je suis encouragé de constater que de nets progrès ont été accomplis récemment dans le cadre du processus d'élaboration d'une constitution. Cette tendance mérite d'être encouragée, car le processus ainsi mis en branle n'a duré que trop longtemps et devrait être achevé rapidement. Il importe que la constitution témoigne de la participation d'un large groupe représentatif du peuple somalien.

79. Je suis encouragé de constater que le Gouvernement fédéral de transition s'est engagé à former une administration sans exclusive en sollicitant la participation des parties qui se trouvent à l'extérieur du processus de paix. L'accord conclu le 15 mars entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Ahlu Sunnah Wal Jama'a semble être le fruit de la stratégie d'ouverture au dialogue que le Gouvernement s'est attaché à appliquer sans relâche. J'exhorte le Gouvernement à mettre cet accord en œuvre et à garder ouverte sa porte dans sa quête d'une gouvernance sans exclusive et dans la recherche de la stabilité. J'invite également ceux qui souhaitent participer au processus de paix à le faire sans plus attendre, dans l'intérêt de leur pays.

80. Je me félicite des efforts que le Gouvernement fédéral de transition a déployés en préparant son propre rapport d'évaluation du secteur de la sécurité, ainsi que le plan national de sécurité et de stabilisation. Une fois qu'il sera prêt sous sa forme finale, ce dernier devrait constituer un instrument d'une importance cruciale pour le développement du secteur de la sécurité en Somalie, tant à court qu'à long terme. Ce plan constitue également un outil important pour renforcer la coordination parmi les partenaires internationaux et assurer la cohésion entre les divers types de soutiens fournis.

81. Malgré les efforts sincères qu'il déploie pour accomplir des progrès, je crains que le Gouvernement fédéral de transition ne continue d'être dépourvu des moyens nécessaires pour mettre en œuvre les mesures qu'il s'est donné pour mission d'appliquer, et que sa dépendance financière par rapport à l'aide extérieure ne persiste. L'année 2010 est décisive pour assurer la mise en œuvre du calendrier de transition dans des conditions optimales. Tout échec subi à cet égard ne pourra que jouer en faveur des extrémistes et contribuer à aggraver encore la situation du peuple somalien. J'exhorte par conséquent les dirigeants somaliens à maintenir la cohésion et à poursuivre le dialogue dans le cadre des institutions fédérales de transition et à concentrer leurs énergies sur la recherche des moyens nécessaires pour surmonter les défis gigantesques auxquels leur pays doit faire face. Je réitère mon appel aux États Membres pour qu'ils versent d'urgence les contributions qu'ils ont annoncées en faveur du Gouvernement. J'insiste également vivement auprès des donateurs pour qu'ils versent directement au compte du Gouvernement géré par PricewaterhouseCoopers les nouveaux apports financiers qu'ils comptent fournir.

82. Les combattants étrangers et divers autres acteurs continuent d'entretenir l'anarchie causée par le conflit et d'en profiter. Certains d'entre eux bénéficient d'avantages énormes découlant de la présence de la « zone économique franche » de

fait qui existe en Somalie. J'exhorte les États Membres à faire le nécessaire pour appliquer le régime de sanctions, et notamment la résolution 1907 (2009) qui a imposé des sanctions ciblées à ceux qui mettent le processus de paix en danger.

83. Les actes d'obstruction et d'intimidation commis par des éléments insurgés ont entravé la fourniture d'une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Je crains que les perturbations survenues dans la fourniture de l'aide alimentaire n'affectent négativement la santé et l'équilibre nutritionnel de nombreux Somaliens. Je rappelle à toutes les parties qu'elles ont l'obligation, en vertu du droit international, de permettre à l'aide humanitaire d'atteindre ceux qui en ont besoin. Le manque de fonds suffisants pour financer les programmes humanitaires a déjà des répercussions sur le bien-être de nombreux Somaliens. J'exhorte les donateurs à rester fermement déterminés à contribuer aux efforts visant à répondre aux besoins urgents de 3,2 millions de Somaliens.

84. J'ai pris note du rapport récent du Groupe de contrôle indépendant sur la Somalie (S/2010/91). L'ONU continuera d'examiner le contenu de ce rapport, et toute irrégularité signalée dans la gestion de l'aide humanitaire fera l'objet de mesures appropriées et rapides.

85. Je continue d'être profondément préoccupé par les répercussions du conflit sur les civils, et lance un appel à toutes les parties pour qu'elles assurent leur protection. Je condamne les attaques lancées par des extrémistes à partir de zones peuplées et exige qu'il soit mis fin à ces attaques. Parallèlement, toute réponse à de telles attaques doit avoir lieu conformément aux critères de nécessité et de proportionnalité imposés par le droit humanitaire international. Je suis également préoccupé par les informations qui font toujours état de menaces, d'abus et d'actes de détention arbitraire de journalistes, en particulier de la part de groupes armés. Ces abus constituent de graves violations du droit à la liberté d'expression. Il est également crucial que toutes les parties respectent les droits de l'homme. Le problème de l'impunité généralisée est inacceptable, et il faut y remédier. Tous ceux qui violent les droits des Somaliens devront rendre des comptes.

86. Je félicite le Gouvernement fédéral de transition et les autorités régionales du Puntland et du Somaliland d'avoir contribué à mettre à jour l'ordre de leurs priorités en matière de reconstruction et de développement pour 2010. Je lance un appel aux donateurs pour qu'ils continuent de s'engager à faire des contributions pluriannuelles allant de pair avec les besoins mis en lumière dans le programme de relance et de développement, conformément à la Déclaration de Paris et au Plan d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide au développement.

87. Je tiens à rendre hommage aux efforts décisifs accomplis par l'Union africaine, en particulier par l'AMISOM et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, en vue de stabiliser la situation en Somalie. Je me félicite du renforcement de la collaboration qu'elles entretiennent avec l'ONU et en particulier avec mon Représentant spécial. Je rends un hommage particulier aux troupes de l'AMISOM, qui poursuivent sans se décourager leurs opérations dans un environnement difficile et dangereux. L'AMISOM a augmenté récemment son effectif, ce qui lui a permis de le porter à un niveau proche de l'effectif autorisé. Je réitère mon appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse d'urgence à l'Union africaine, à l'AMISOM et à l'Autorité intergouvernementale pour le développement l'appui dont elles ont besoin pour s'acquitter de leur mandat. Un aspect particulièrement important est la nécessité de porter le montant des soldes

versées aux troupes de l'AMISOM à un niveau comparable à celui prévu pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et de rembourser les pays fournisseurs de contingents pour le matériel militaire qu'ils ont fourni.

88. J'exhorte le Gouvernement fédéral de transition à intensifier ses efforts, en particulier dans les domaines de la réconciliation politique et de la sensibilisation, de la sécurité, de la stabilité et de la fourniture de services. Il est également crucial que la communauté internationale exploite pleinement l'occasion qui s'offre à elle d'instaurer une paix et une stabilité durables, notamment en renforçant sa présence effective en Somalie et en améliorant encore la coordination de ses activités. Un examen minutieux de la façon dont la communauté internationale influe, à partir de Nairobi, sur les événements qui se déroulent en Somalie permettrait de communiquer un message positif à nos partenaires régionaux, continentaux et internationaux.

89. Une coordination optimale et une programmation conjointe entre les principaux protagonistes du système des Nations Unies chargés d'intervenir en Somalie sont cruciales pour maximiser l'impact de nos activités. À cette fin, j'ai l'intention d'examiner la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies pour la Somalie dans le cadre de ma politique sur l'intégration des opérations des Nations Unies. Je soumettrai au Conseil de sécurité mes conclusions et les options que je propose pour assurer la cohésion et la coordination de l'action entreprise par les Nations Unies en Somalie. Entre-temps, des mesures seront prises pour rendre opérationnel, au sein du Bureau de mon Représentant spécial, le groupe de planification commune qui comprendra des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, afin d'assurer la cohésion et l'harmonisation des efforts des Nations Unies dans les secteurs politique, de la sécurité et des programmes socioéconomiques.

90. L'ONU poursuit la mise en œuvre de l'approche graduelle en trois phases énoncée dans mon rapport du 16 avril 2009 (S/2009/210) et approuvée par le Conseil de sécurité. J'ai l'intention de continuer de suivre sa mise en œuvre afin de cerner les secteurs dans lesquels des améliorations peuvent être apportées.

91. Enfin, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à mon Représentant spécial pour le dévouement et la détermination dont il continue de faire preuve dans les efforts qu'il déploie pour promouvoir la paix et la réconciliation nationale en Somalie. Je rends hommage aux hommes et aux femmes qui sont affectés au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, à l'équipe de pays des Nations Unies, à l'équipe de planification des Nations Unies et à d'autres organisations compétentes, ainsi qu'aux membres des organisations non gouvernementales humanitaires qui exercent leurs activités dans des conditions difficiles. Je lance un appel aux Somaliens et aux autres États Membres pour qu'ils continuent à coopérer avec mon Représentant spécial et ses collaborateurs, et à leur apporter un appui sans faille.